

PAR COURRIEL

Québec, le 8 juillet 2025


Objet : Réponse - Demande d'accès à des documents

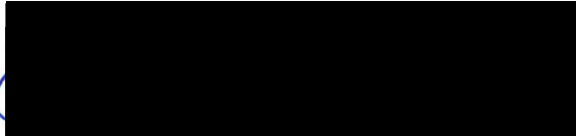
Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 10 juin 2025 visant à obtenir la liste des contrats octroyés dans le cadre du projet SIFRARH en y incluant les montants et les dépassements de coûts estimés.

Aux termes de nos vérifications, vous trouverez ci-joint un document répondant partiellement à votre demande, y comprenant la liste des contrats octroyés ainsi que les montants y afférents. En ce qui concerne les dépassements de coûts estimés liés au projet, nous vous invitons à consulter le tableau des projets en ressources informationnelles du gouvernement du Québec, accessible à l'adresse suivante: <https://www.tableaubordprojetsri.gouv.qc.ca/tableau-de-bord/projet/59362252>

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1)*, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Dans l'intervalle, nous vous prions d'agréer nos cordiales salutations.


Patrick-Thierry Grenier, avocat, chef du bureau de la PCD, des affaires juridiques et de la gouvernance

N/Réf. : 25-SQ-0001-129-01

p.j Avis de recours
Documents – onglet 1

Volet	Fournisseur	# du contrat au SEAO	Valeur (\$)
SIFA	LGS	1709653	408 723 143,79
	Muutaa	1776773	1 330 854,00
	CGI	20029532	115 00,00
SIRH	Makila	1763369	21 891 860,82